

Livret d'accueil

Bienvenue à



Quiers-sur-Bezonde

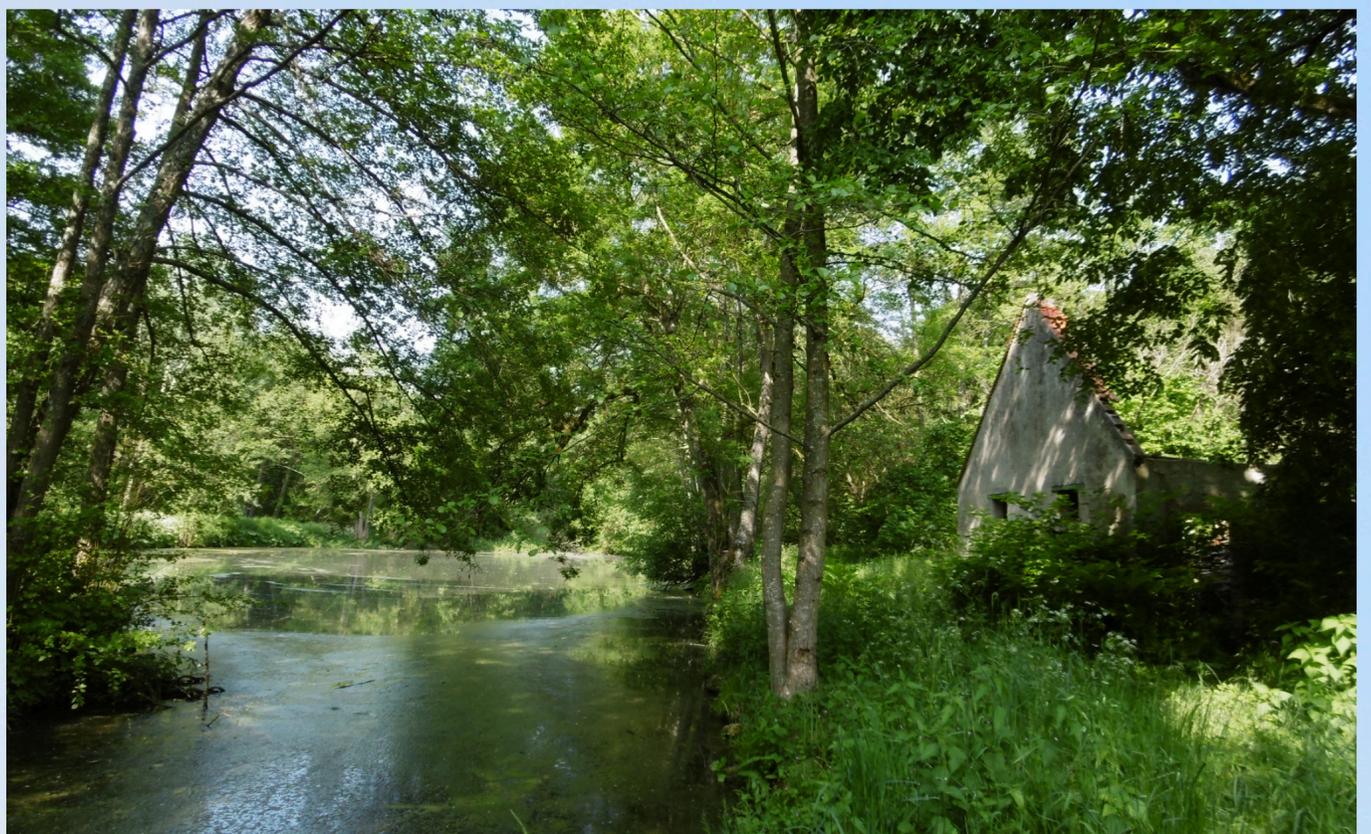
Commune 4 Fleurs

Edition 2024



Sommaire

- Page 3 : Le mot du maire
- Page 4 : Un peu d'histoire
- Page 5 : Quiers-sur-Bezonde aujourd'hui
- Page 6 : L'équipe municipale
- Page 7 : Démarches administratives
- Page 8 : Principales réglementations locales
- Page 9 : Vie locale et services
- Page 13 : Coordonnées utiles
- Page 15 : Intercommunalité
- page 16 : Label 4 fleurs, Site internet
- Page 17 : Plan de la commune





Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil Municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre beau village au caractère horticole et surtout fleuri. Que vous soyez simplement de passage, en vacances ou en déplacement professionnel, ce livret vous permettra de vous familiariser rapidement avec les lieux. Vous y trouverez des renseignements utiles à la vie de tous les jours, des informations sur les différents services qui vous sont proposés, les coordonnées des associations...

En complément de ce livret, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune www.quiens-sur-bezonde.fr qui vous permettra de découvrir les activités, culturelles, de loisirs, les spectacles, les événements marquant la vie de la commune tout au long de l'année. Il vous guidera au besoin dans vos démarches administratives.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à très bientôt au détour d'une rue, au cours d'une manifestation ou lors de votre venue à la mairie.

Bien à vous,

Yohan JOBET,
Maire de Quiers-sur-Bezonde

Pour nous contacter :

138, rue de la mairie - Tél : 02.38.90.10.58 - Fax : 02.38.90.29.13

Site internet : www.quiens-sur-bezonde.fr

Mail : mairie@quiens-sur-bezonde.fr

rejoignez-nous sur  et sur PanneauPocket

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous

Un peu d'histoire

Quiers-sur-Bezone est une commune incontournable. Tenant son nom du latin « Aquarium », Quiers-sur-Bezone est l'unique site gallo-romain de l'ancien canton de Bellegarde. Au II^e siècle, un aqueduc y captait d'ailleurs les eaux de la Bezone pour les conduire à la station thermale de Sceaux du Gâtinais à 20 kms.

Si le Loiret est le berceau de la rose orléanaise, Quiers a su tirer profit des églantiers sauvages qui foisonnaient dans les bois alentours, et qui une fois greffés servaient de base à la création de rosiers-tiges. A partir de 1897, plusieurs paysans Quiersois et Bellegardois se sont lancés dans la culture des rosiers-tiges qui devient rapidement la spécialité de la région. Dans les années 70 Quiers et Bellegarde comptaient une trentaine de rosiéristes. C'est parce que la rose s'épanouit pleinement ici et depuis très longtemps que ce patrimoine vivant fait la fierté de Quiers. La rose est ici chez elle !

Cette fleur-reine à la délicatesse et aux charmes tant loués par les poètes.

Le centre bourg vous offre une halte merveilleusement fleurie avec son pont de pierre, son lavoir et son église du XV^e siècle à caquetoire... sans clocher ! En effet, au XIII^e siècle, le seigneur Gauthier de Bésigny, chasseur, avait interdit de commencer la messe sans lui. Un dimanche, alors qu'il était très en retard, le curé commença la messe. Le seigneur, courroucé par cet affront, tira sur le curé qui mourut sur le coup. Suite à cette sombre histoire, le clocher fut détruit.



Quiers/Bezonde Aujourd'hui

Il fait bon vivre à Quiers (1162 habitants au dernier recensement de 2023), notre village 4 fleurs depuis 2001 surnommé « Un village dans un jardin » offre divers espaces pour se détendre : son jardin à thème récemment créé, avec une plantation de rosiers labels, un espace de rencontre pour des promenades ou des pauses lecture... le sentier des abeilles jalonné de panneaux pédagogiques « faune et flore », agréable lieu de promenade pour les piétons et les cyclistes, et les poussettes... les passerelles de l'Aunoy près du lavoir et du pont de pierres, traversant une zone humide servant à réguler les cours d'eau et à favoriser le développement de l'habitat aquatique et la diversité végétale, le site de Jobert, une aire de détente avec un étang communal aménagé avec des tables de pique-nique. Bientôt tous ces sites seront reliés entre eux pour former une boucle de randonnée.

Coté sportif, le City Parc près de l'école est un espace intergénérationnel, des modules de fitness et un terrain de boules complètent l'ensemble, le terrain de bicross est géré par l'association BCCQB (BiCross Club Quiers-sur-Bezonde). Comme son nom l'évoque Quiers-sur-Bezonde vit dans la quiétude, chaque année en juillet les roseraies vous offrent un spectacle coloré aux senteurs raffinées.

En parlant de roses, soulignons que le département du Loiret entretient une longue histoire d'amour avec les roses. La route de la rose a été créée en juin 2019 à l'initiative de Tourisme Loiret, et Quiers est inscrite parmi les 17 sites à visiter. Le restaurant près de la Bezonde s'appelle « Au fil des Roses », il rouvrira ses portes prochainement. En été, la terrasse harmonieusement fleurie est le petit plus qui confère beaucoup de charme à ce restaurant. On peut dire que dans notre village c'est la vie en rose !

Jardin à thème



Restaurant
"Au fil des roses"



City Parc



L'église



Les passerelles de l'Aunoy



Le sentier des abeilles



L'équipe municipale



M JOBET Yohan, Maire

Adjoint(e)s:

M LEBRUN Patrick

Mme MONTAGUT Bérengère

Mme ARCHENAULT Pascale

M CHAVANEAU Philippe

Conseillers/Conseillères municipaux :

Mme ASSELIN Marie-claude

M TOUSSAINT Arnaud

Mme GOUVERNAYRE Magali

M ASSELIN Christian

Mme ALEXANDRESCU Raluca

M BAZIN Dominique

Mme BERTHELOT Nicole

M GARRE Bernard

Mme RIVERT Julie

M ROUX Michel

Conseillers remplaçants:

M DEQUATRE Mickaël

Mme SERRE Marine



Démarches administratives

État civil

Pour les demandes d'extrait d'acte de naissance, de mariage, de décès : il faut soit se présenter en mairie du lieu de l'acte avec une pièce d'identité soit faire la demande par courrier en indiquant les renseignements permettant de retrouver l'acte, la demande peut se faire en ligne,

www.service-public.fr

Pour une demande duplicata de livret de famille : s'adresser à la mairie.

Pièces d'identité

- **Demande de carte nationale d'identité** (valable 15 ans et 10 ans pour les mineurs) : une photographie, couleur ou noir et blanc, un justificatif de domicile (facture, quittance) présence indispensable du demandeur pour prise d'empreinte et signatures. 25 € en timbre fiscal si perte ou vol. Il faut indiquer impérativement sa filiation (nom et prénom(s) des parents ainsi que leur date et lieu de naissance). depuis le 1er mars 2017, il faut se rendre à la mairie de Quiers pour compléter le dossier puis prendre rendez-vous à la mairie de Bellegarde pour prendre les empreintes (comme pour les passeports biométriques). Une pré-demande en ligne peut se faire sur le site www.service-public.fr

- **Demande de passeport biométrique** (valable 10 ans) : Les passeports biométriques se font à la mairie de Bellegarde. Fournir : carte d'identité, l'ancien passeport en cas de renouvellement, un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, ou avis d'imposition), pour une personne hébergée, fournir une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la carte d'identité de l'hébergeant. Une photo d'identité, un timbre fiscal de 86 € pour le majeur, 42€ pour le mineur de 15 à 18 ans, 17€ pour le mineur de moins de 15 ans. Pour les enfants mineurs : livret de famille des parents. Une pré-demande en ligne peut se faire sur le site www.service-public.fr

Permis de conduire et certificat d'immatriculation

Par voie électronique : Sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les démarches liées au certificat d'immatriculation.

et permisdeconduire.ants.gouv.fr pour les démarches liées au permis de conduire ou auprès d'un professionnel de l'automobile habilité.

Recensement et Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Concerne tous les jeunes français de 16 ans. S'inscrire en mairie ou sur le site : www.service-public.fr via FranceConnect.

Le recensement prépare l'inscription sur les listes électorales, il est indispensable pour s'inscrire aux examens ou au permis de conduire.

Élections

Inscription sur les listes électorales : se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Les inscriptions ont lieu toute l'année.

La municipalité a décidé de simplifier ses démarches. En effet, vous pouvez maintenant faire votre inscription depuis le site www.service-public.fr. Il suffit de créer un compte puis de scanner les documents nécessaires à votre inscription. Nous nous engageons à faire votre inscription sous 30 jours. La démarche est également valable pour un changement de coordonnées (adresse, téléphone, adresse mail), une inscription pour le recensement et également pour le dossier de PACS.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national ont besoin d'une autorisation de sortie de territoire. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Il suffit de télécharger le Cerfa n°15646*01, de le remplir et de donner ce document ainsi que la copie de votre carte d'identité ou passeport valide au mineur concerné.

Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice assure une permanence un jeudi par mois. Il vous accueille, sur rendez-vous uniquement, de 14h à 17h, à la mairie.

Tél: 02.38.90.10.58.

Son action concerne des conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommations, les problèmes locatifs etc...

Le conciliateur ne peut traiter des questions concernant l'état des personnes ou le droit de famille, les litiges avec l'administration, les litiges en matière de droit du travail et en droit syndical.

Urbanisme

Le service urbanisme est géré par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
N'hésitez pas à le contacter au 02.38.90.24.23 ou instruction@comcomcfg.fr

Principales réglementations locales

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés.

Lutte contre le bruit

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Il est autorisé :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Attention : certaines copropriétés ou lotissements imposent des règles complémentaires.



Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.



Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit.



Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de

2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.

Par rapport aux réseaux aériens

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.



Intercommunalité

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG)

Contact: 02 38 92 31 11 **Site internet:** www.comcomcfg.fr

La Communauté de Communes "Canaux et Forêt en Gâtinais", créée en janvier 2017, regroupe, 38 communes, dont Quiers-sur-Bezonde, et environ 28 249 habitants dont le président est Albert Février.

Elle a en charge les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace de l'Urbanisme
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- Protection et mise en valeur de l'environnement :
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
A) En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'Intérêt communautaire
 - Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels
 - Sont d'intérêt communautaire les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
 - Politique du logement social d'Intérêt communautaire et action, par des opérations d'Intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
- B) Petite enfance
- C) Enfance - Jeunesse
- D) Santé
- E) Soutien aux associations intervenant dans le domaine social reconnues d'intérêt communautaire
 - Acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de Maisons de Services Au Public

GIVB (Groupement Intercommunal du val de Bezonde)

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Président : M. Yohan JOBET

Vice-président : M. Jean-Jacques MALET

Mairie de Bellegarde

Cour d'Antin

45270 BELLEGARDE

Tél : 02 38 90 10 03



Vie locale et services

Vie scolaire

La commune de Quiers-sur-Bezone fait parti d'un syndicat de regroupement scolaire (SIRIS) qui regroupent 7 communes. Les élèves sont repartis de la façon suivante de la maternelle au CM2 :

École maternelle

Chacune des classes bénéficie d'une ATSEM qui accompagne les enfants tout au long de la journée

Allée Pauline Kergomard

45270 Bellegarde

Tél : 02.38.90.15.92

École élémentaire (CP,CE1,CE2)

16 Rue des Estivaux, 45270 Bellegarde

Tél : 02.38.90.10.85

École de Quiers-sur-Bezone (CM1,CM2)

144 rue de la Mairie, 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.26.36

Collège Charles Desvergnès

1 Avenue d'Havixbeck, 45270 Bellegarde

Tél : 02.38.90.42.20

Relais Petite Enfance (RPE)

Service intercommunal gratuit, le Relais est un espace d'accueil pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents. Les enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, bénéficient de temps de socialisation et d'éveil. Pour les assistantes maternelles, le Relais est un espace de rencontre, d'échanges, d'informations et de soutien dans l'exercice de leur profession.

Le RPE organise diverses activités.

Contact :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Valérie Grau 4, avenue de la Quiétude 45270 BELLEGARDE

Tel: 02 38 90 48 21 | Mail : rpe.ouest@comcomcfg.fr

Site web : www.comcomcfg.fr

Régie cantine

Le SIRIS (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire) facture les repas consommés mensuellement aux familles. Le service de restauration est proposé tous les jours de la semaine de 12h à 13h20, sauf le mercredi.

TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Sont proposés aux enfants tous les jours de la semaine de 15h50 à 16h30 sauf le mercredi.

Garderie Périscolaire gérée par le SIRIS.

Un service de garderie périscolaire est organisé dans la continuité des temps scolaires aux horaires suivantes:

· lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00

· mercredi
de 7h00 à 9h00 et de 11h30 à 19h00

Ecole élémentaire Rue des Estivaux BELLEGARDE

Tel: 02 38 90 49 58 | Mail : periscolairedusiris@gmail.com

Activités vacances

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais propose des activités aux enfants de la maternelle au CM2.

Rose et Vacances propose également des activités pendant les grandes vacances et un séjour au ski durant les vacances d'hiver.



France Services

Une France Service s'est ouverte à Bellegarde afin d'aider nos habitants dans les démarches dématérialisées. Madame Suzan Erol, la responsable, est là pour aider et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Une borne de visioconférence est installée dans un local clos pour une totale confidentialité. Elle permet de prendre des RDV avec les principaux organismes, CAF - CPAM - CARSAT - Maison de la justice et du droit. Elle aide également pour les pré-inscriptions au permis de conduire ou des pièces d'identité ou pour des demandes plus spécifiques.

4 avenue de Quiétude à Bellegarde
Tél : 02.38.90.90.75.
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
franceservices.bellegarde@comcomcfg.fr



Le lavoir,
la Bezonde,
près de la salle
polyvalente

Salle polyvalente:

	la journée	le Week-end	1/2 journée ou -de 6 heure (du lundi au vendredi uniquement)
Habitants de la commune	150€	200€	80€
Autres (habitants hors commune, entreprise)	250€	300€	100€
Forfait chauffage	80€	120€	50€
Forfait nettoyage	100€	100€	100€
Couverts		0.30€ / personne	
Caution		300 €	

Tarif sur demande et analyse en commission. Si refus, tarif Hors commune

Défiibrillateur

La commune possède un défiibrillateur DAE.
Il est mit à votre disposition à côté de la porte
d'entrée de la mairie.



City Parc

Situé près de l'école et en face du jardin à thème, cet ensemble multi générationnel permet à tous petits et grands de s'y détendre.

Jeux de ballons, espace pour les tous petits, espace pique-nique, terrain de pétanque.

Accès libre de 7h30 à 22h30.

Bibliothèque municipale de Bellegarde

Place Jules Ferry

45270 BELLEGARDE

Tel: 02 38 90 22 72

Email: bibliotheque@bellegarde45.fr

Mardi : 15h - 19h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 15h - 19h

Samedi : 9h30-12h30

Ouverture supplémentaire

le mardi de 9h à 12h

pendant les vacances scolaires.

Cinémobile

Présent 1 fois par mois Place Jules Ferry à Bellegarde.

Programme: cinemobile.ciclic.fr

Le Centre culturel et la Maison de la musique de Bellegarde

permettent à diverses associations de dispenser des cours culturels mais aussi sportifs.

Le Centre culturel

Le centre culturel de Bellegarde se trouve en partie dans les locaux de l'ancienne école primaire de Bellegarde. Entièrement rénové et agrandi, il est composé de 2 niveaux :

Au rez-de-chaussée : deux salles de danse, un vestiaire, un dojo, une salle de peinture, des bureaux pour les associations.

A l'étage : un dojo, un vestiaire, une salle de patchwork, un bureau.

La maison de la musique

La Maison de la musique est un lieu incontournable de l'activité culturelle de Bellegarde. Plusieurs salles de répétition sont à la disposition des apprentis musiciens et des musiciens confirmés ainsi que d'une salle pouvant accueillir 100 personnes. C'est là que se retrouvent également les membres de l'orchestre d'harmonie.

Pour plus d'information, merci de contacter directement les associations culturelles et sportives.

Equipements sportifs de Bellegarde

LE GYMNASSE

Il est doté d'un mur de cibles pour le tir à l'arc ainsi qu'un mur d'escalade.

Situé place d'Havixbeck.

LES COURTS DE TENNIS

Derrière le gymnase se trouvent 3 courts de tennis ainsi qu'un local sanitaire et de stockage qui y est rattaché.

LES TERRAINS DE FOOTBALL

Le terrain de football en herbe est pourvu d'une tribune ouverte au public qui abrite 4 vestiaires. Situé place d'Havixbeck.

Le terrain de football stabilisé avec 2 vestiaires annexés au terrain. Situé allée du Château.

PLATEAU SPORTIF EXTÉRIEUR

Surface en bitume composée de 2 terrains de baskets et d'un terrain de handball. Situé place d'Havixbeck.

COMPLEXE D'ATHLÉTISME

Piste d'athlétisme avec revêtement synthétique de 200m ainsi que des aires de saut en longueur, saut en hauteur et de lancer. Situé allée du Château.

Pour connaître la liste de toutes les associations de Bellegarde consultez le site :

<http://www.bellegarde-45.fr/sports-culture-et-loisirs/associations/sports>

PISCINE découverte à Bellegarde

ouverte de juin à septembre.

Coordonnées utiles

La poste

PLACE JULES FERRY
45270 - BELLEGARDE

Numéro d'urgences

SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Numéro européen : 112
Gratuit pour personne sourdes et malentendantes : 114
Centre Anti-poison : 02.41.48.21.21
Drogue tabac alcool info service : 113
Enfance maltraitée : 119

Impôt (Déclaration et traitement administratif) :

33 rue des Déportés Internés de la Résistance,
45200 MONTARGIS

Maison de Santé du Bellegardois

2 avenue de la Quiétude
45270 BELLEGARDE
Tél : 02 38 07 10 40

- 1 Médecin
- 2 Kinésithérapeutes
- 3 Infirmières
- 1 Diététicienne Nutritionniste
- 1 Pédicure
- 1 Podologue
- 1 Psychomotricienne
- 1 Orthophoniste

Ordures ménagères et déchets

La gestion des déchèteries et la collecte des ordures ménagères sont assurées par le SICTOM de Châteauneuf sur Loire. Renseignements : 02.38.59.50.25 / Mail : sictom@sictom-chateauneuf.fr

La déchèterie se trouve
Rue de l'innovation Zone industrielle de Bellegarde
45270 Ouzouer-sous-Bellegarde

- Mardi : 9h à 12h et de 13h à 17h
 - Mercredi : 13h à 17h du 1/04 au 31/10 fermé du 1/11 au 31/03
 - Vendredi : 13h à 17h
 - Samedi : 9h à 12h et de 13h à 17h
- Jour de Fermeture : lundi, jeudi, dimanche et jours fériés et mercredi (1/11 au 31/03)

Jour de collecte, le vendredi après-midi. Sortir sa poubelle avant midi.
Si 1 jour férié dans la semaine, le jour de collecte est décalé au jour suivant (samedi).

Végétaux: Les végétaux ne doivent pas être brûlés, ni jetés dans les conteneurs, mais déposés en déchèterie.

Attention : les végétaux, objets encombrants et divers comme les cartons de grande taille, pneumatiques, textiles hors d'usage, matériel électronique et électroménager sont à déposer obligatoirement en déchèterie.

Pour le tri, des containers spécifiques sont répartis sur la commune.

Transports en commun :



La commune est desservie par des transports en commun pour les écoles maternelle, élémentaire, collège, lycées, universités, mais aussi pour les usagers.

Ligne 6 :

Amilly- Montargis- Villemandeur-St Maurice sur Fessard - Villemoutiers-Ladon - Bellegarde-Châteauneuf sur Loire - St Denis de l'Hôtel - Mardié - Chécy-St Jean Braye - Orléans - Fleury les Aubrais

Ligne 11 :

Amilly- Montargis- Villemandeur-St Maurice sur Fessard - Villemoutiers-Ladon - Ouzouer sous Bellegarde - Bellegarde - Beaune la Rolande - Barville en Gatinais - Boynes - Dadonville - Pithiviers

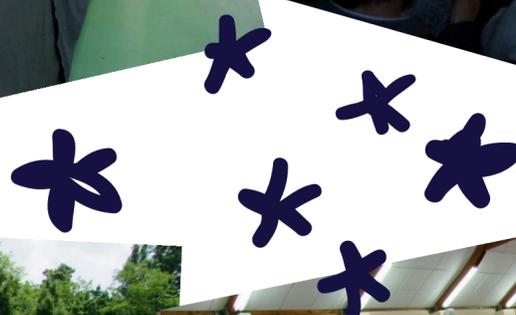
Ligne 18 :

Bellegarde - Beauchamps sur Huillard - Coudroy - Lorris - Montereau - Varennes Changy - Lagesse - Boismarand - Gien

Pour plus d'information : <https://www.remi-centrevalde Loire.fr>

Nos Animations annuelles de la commune - suivant l'actualité :

- Repas des séniors en mars
- Soirée Cabaret en avril
- Quiers Prend l'air (Food-truck, concerts) 1er week-end de juin
- 14 juillet fête nationale (animations, concerts, repas, guinguette et feux d'artifice)
- Concert en octobre
- Marché de Noël en décembre
- Spectacle de Noël pour les enfants
- Colis des seniors le week-end avant Noël





Fleurissement Un prix spécial national

Suite à la visite du jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) le 5 juillet, le label 4 Fleurs a été confirmé pour notre commune.

Au cours de la visite, le jury a été séduit par les efforts d'embellissement réalisés ici et là et nous a attribué une récompense spéciale :

le prix national de la démarche citoyenne. Cette distinction supplémentaire rend hommage à toutes les personnes ayant œuvré dans le village et couronne le travail engagé depuis plusieurs années par la municipalité.

Le jury a félicité Isabelle Asselin pour la réalisation du livret de présentation de la commune. Il met en évidence un environnement dans lequel il fait bon vivre.



Cet agréable après-midi s'est clôturé par un apéro dînatoire avec les membres du jury 4 fleurs les élus et le personnel communal.



Le 14 décembre a eu lieu la remise des prix nationaux au Pavillon d'Armenonville à Paris. **C'est la 1^{ère} fois que Quiers obtient un prix national.** Retrouvez le palmarès national sur le site www.villes-et-villages-fleuris.com



Quiers-sur-Bezone

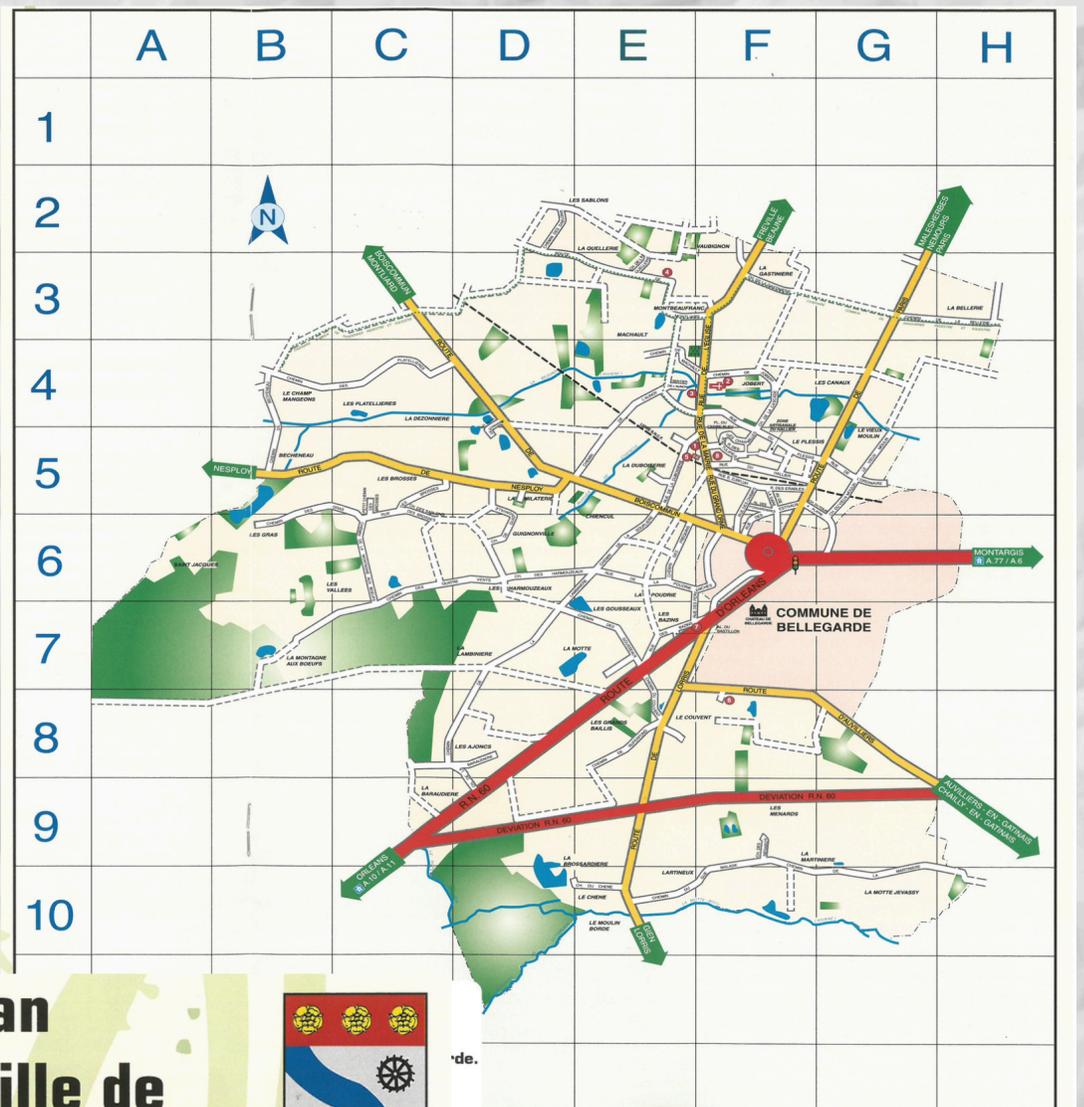
Commune 4 Fleurs

PRÉSENTATION - LA MAIRIE - VIVRE À QUIERS - VIE ASSOCIATIVE - VIE ÉCONOMIQUE - LA GAZETTE - CIMETIÈRE



Retrouvez-nous sur www.whoers-sur-bezone.fr

Plan de Quiers-sur-Bezonde



Plan de la ville de Quiers sur Bezonde



Liste des voies

Aunoy (chemin de l') : E4
 Aunoy (sentier de l') : E4
 Auvilliers (route d') : F7/G8

Baraudière (ch. de la) : D8
 Bastillon (allée du) : E6
 Bazins (rue des) : E6/E7
 Becheneau (chemin de) : B4
 Bellerie (chemin de la) : G3/H3
 Boiscommun (route de) : C3/E5
 Briqueterie Zurfluh (rue) : F5

Brosses (petit chemin des brosses) : C5
 Brosses (rue des) : C5

Cascade (chemin de la) : F4
 Cèdre bleu (place du) : F4
 Champs (rue des) : F5
 Charmilles (rue des) : F4
 Chêne (ch. du) : E9
 Couvent (chemin du) : E7

Dezonnière (chemin de la) : D4
 Duboiserie (rue de la) : E4/E5

Eglise (rue de l') : F3/F4
 Erables (rues des) : F5
 Estivaux (rue des) : F5

Fossardières (allée des) : F5
 Four à plâtre (chemin du) : F5/G5

Gare (rue de la) : F5
 Gastinière (ch. de la) : F2
 Gousseaux (ch. des) : E6/E7
 Grand Orme (rue du) : F5
 Gras (chemin des) : B5/C5
 Gué malade (chemin du) : E9/F9
 Guignonville (chemin de) : D5

Hallier (rue du) : F4/F5'0
 Harmouzeaux (chemin des) : D6

Jobert (chemin de) : F3

Lambinière (ch. de la) : E6/C8
 Lorris (route de) : E7/E9

Machault (chemin de) : E3
 Mairie (rue de la) : F4
 Martinière (chemin de la) : F9/G9
 Menards (chemin des) : F9
 Montagne aux bœufs (chemin de la) : C5/C6
 Montliard (route de) : D2/E3

Nesploy (route de) : B5/D5

Ordinaire (rue de l') : G4/G5

Paris (route de) : G3/F5
 Pervenches (rue des) : E6/F6
 Platellières (chemin des) : B3/C3
 Plessis (rue du) : F4
 Poudrie (rue de la) : E6
 Préquins (chemin des) : E6/E6

Quatre vents (ch. des) : C6/D6
 Quellerie (ch. de la) : E2

Ruperfond (rue de) : E7/E8

Sablons (chemin des) : D2
 Sablons des brosses (chemin des) : C5
 Soupière (chemin de la) : E5/E6

Tulipiers (rue des) : F4

Vieux moulin (ch. du) : G5

Liste des édifices

- 1 - Mairie - Écoles : E4/F4
- 2 - Église : F4
- 3 - Salle polyvalente et lavoir : E4
- 4 - Déchetterie : E2
- 5 - Tennis : F4
- 6 - Château d'eau : F7
- 7 - Monument aux morts des américains : E6
- 8 - Artisans : F4



